Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le



DECISION N°2022-179/CP

OBJET:

FOURNITURE DE QUINCAILLERIE ET OUTILLAGE A MAINS POUR LE CENTRE TECHNIQUE **MUNICIPAL DE DENAIN**

1.Commande publique 2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles L2123-1; R.2123-1, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique,

Vu l'analyse des offres faites,

DECIDE

Article 1 : Un marché pour la fourniture de quincaillerie et d'outillage à mains pour le centre technique municipal de Denain sera signé par mes soins avec la société TRENOIS DECAMPS - 5. rue du centre - BP102 - 59443 Wasquehal Cédex.

Article 2: Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

Montant minimum annuel:

3 000 euros HT

Montant maximum annuel: 100 000 euros HT

Article 3: Le marché est prévu pour une période de deux années fermes, il prend effet à partir du 1er Janvier 2023 jusqu'au 31 Décembre 2024.

Article 4 : : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication

DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission Affiché le Certifié exécutoire